

MAIRIE DE SARTILLY

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT – M. VILQUIN- Mme JARDIN, Adjointes - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - Mme LEROY - Mme FILLEUL - M. RESBEUT - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. PAUL - M. COULOMBIER - M. DESBISSONS - M. BRETHON - Mme BINARD

Absents excusés : Mme LEFRANC (procuration donnée à M. RAULT)

Secrétaire de séance : Mme PERRIGAULT

- COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNEE 2013

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire :

➤ **BUDGET – Lotissement « Le Fonteny » :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 0,00
 - Recettes réalisées : 30 018,00
 - Excédent reporté (2012) : 552 623,88
 - ***Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 582 641,88***
- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 0,00
 - Recettes réalisées : 0,00
 - Déficit reporté (2012) : 411 698,61
 - ***Résultat de clôture : déficit d'investissement de : - 411 698,61***

➤ **BUDGET – Service des eaux :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 190 752,62
 - Recettes réalisées : 454 201,11
 - Excédent reporté (2012) : 93 097,63
 - ***Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 356 546,12***

A noter : en recettes réalisées, 109 540 € auraient dû être affectés au budget assainissement.

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 42 616,81
 - Recettes réalisées : 81 860,64

- Excédent reporté (2012) : 47 957,10
- **Résultat de clôture : excédent d'investissement de : 87 200,93**

➤ **BUDGET – Service Assainissement :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 293 912,47
 - Recettes réalisées : 0
 - Excédent reporté (2012) : 207 921,89
 - **Résultat de clôture : déficit de fonctionnement de : - 85 990,58**
- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 0
 - Recettes réalisées : 14 632,56
 - Excédent reporté (2012) : 114 983,36
 - **Résultat de clôture : excédent d'investissement de : 129 615,92**

L'assainissement étant transféré depuis le 1^{er} janvier 2014 à la communauté de communes, les résultats, augmentés de la taxe d'assainissement d'un montant de 109 540 € affectée indûment au budget de l'eau, sont à prendre en compte dans l'affectation au budget primitif communal 2014.

➤ **BUDGET COMMUNAL :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 1 329 265,13
 - Recettes réalisées : 1 513 168,82
 - Soit un résultat de l'exercice de : 183 903,69
 - Excédent reporté (2012) : 441 174,03
 - Déficit fonctionnement assainissement reporté : - 85 990,58
 - **Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 539 087,14**
- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 614 457,50
 - Recettes réalisées : 353 665,09
 - Soit un résultat de l'exercice de : - 260 792,41
 - Déficit reporté (2012) : 10 007,76
 - Reste à réaliser - dépenses : 324 595,47
 - Reste à réaliser - recettes : 86 920,50
 - **Résultat de clôture : déficit d'investissement de : 508 475,14**

SOLDE DE FONCTIONNEMENT À REPORTER AU BP 2014 : 30 612,00

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les comptes administratifs présentés et approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'année 2013 (17 votants : 14 pour et 3 abstentions).

- BUDGET PRIMITIF 2014

➤ BUDGET COMMUNAL :

Le conseil municipal prend connaissance de ce budget préparé par la commission des finances qui prévoit de ne pas augmenter les différents taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 10,82 %
Produit attendu : 137 089
- Taxe foncière (bâti) : 18,43 %
Produit attendu : 199 288
- Taxe foncière (non bâti) : 36,41 %
Produit attendu : 36 374

Le budget primitif 2014 en section FONCTIONNEMENT s'élève en dépenses à 1 719 909,00 et en recettes à 1 719 909,00 dont :

• *DEPENSES*

○ Dépenses à caractère général	464 469,00
○ Charges du personnel	628 200,00
○ Atténuation de produits	36 433,00
○ Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00
○ Virement à la section d'investissement	174 398,00
○ Opération d'ordre entre sections	50 176,00
○ Autres charges gestion courante	131 772,00
○ Charges financières	93 421,00
○ Charges exceptionnelles	111 040,00

• *RECETTES*

○ Excédent antérieur reporté	30 612,00
○ Atténuation de charges	47 000,00
○ Produit de services	108 000,00
○ Impôts et taxes	609 990,00
○ Dotations et participations	614 777,00
○ Autres produits de gestion courante	114 000,00
○ Produits exceptionnels	195 530,00

Le budget primitif 2014 en section INVESTISSEMENT s'élève en dépenses à 970 783,73 et en recettes à 970 783,73 dont :

• *DEPENSES*

○ Solde d'investissement 2013	141 184,25
○ Reversement à CCAMSM	129 616,00
○ Remboursements d'emprunts	151 716,00

○ Frais d'étude	71 000,00
○ Frais de notaire et acquisition de terrains	50 690,00
○ Participation aux travaux cantine du collège	18 000,00
○ Participation aux travaux d'électrification	20 000,00
○ Acquisition de matériel	45 000,00
○ Toilettes publiques	50 000,00
○ Travaux d'accessibilité à la mairie	4 500,00
○ Vestiaires de football	180 076,73
○ Atelier municipal	2 000,00
○ Divers voirie	107 000,00

● ***RECETTES***

○ Besoin de financement reporté	508 475,14
○ FCTVA	66 313,59
○ TLE	23 000,00
○ Subventions des communes	18 000,00
○ Vente immeuble	43 521,00
○ Amortissements	50 176,00
○ Participation pour voirie et réseaux	21 000,00
○ Virement de la section fonctionnement	174 398,00
○ Contrat de territoire	45 900,00
○ Fédération française de football	20 000,00

Subventions 2014

Le montant des subventions inscrites au budget 2014 s'élève à 12 512,00. La somme de 5 800,00 est allouée au CCAS de la commune. La somme de 7 500,00 est allouée aux affaires culturelles.

Autres subventions :

ADMR (aide aux familles) 15,00
 AGAPEI de Granville : 50,00
 Amicale des anciens sapeurs pompiers de Sartilly 76,00
 Amicale des sapeurs pompiers de Sartilly : 76,00
 Anciens combattants de Sartilly : 183,00
 APAEI (entr-handicapés physiques) : 20,00
 Ass des aveugles de la Manche : 15,00
 Ass des donneurs de sang d'Avranches : 80,00
 Ass gymnastique volontaire de Sartilly : 300,00
 Ass vivre et vieillir dans son village : 120,00
 Ass du raid hippique : 100,00
 Club de l'amitié : 300,00
 Comice agricole de Sartilly : 457,00
 Comité des fêtes de Sartilly : 700,00

Croix rouge Française – urgence et secourisme : 30,00
Fonds de solidarité logement : 87,00
Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté : 327,00
Lire et faire lire – Ass départementale : 40,00
Prévention routière : 15,00
Restaurants du cœur : 50,00
Secours catholique de Sartilly : 30,00
Société de chasse de Sartilly : 76,00
Société hippique rurale de Sartilly : 300,00
USS section tennis de Sartilly : 400,00
Union des arts de Sartilly : 700,00
Union sportive Sartilly – Jullouville : 3 000,00
Salon du livre : 500,00
Banque alimentaire : 40,00
SNSM : 100,00
Rallye 4 L Trophy : 400,00

Par ailleurs, du fait du retour aux communes de la compétence exercée jusqu'à présent par la communauté de communes « Collège public de Sartilly : participation aux dépenses relatives aux activités sportives et pédagogiques dans la limite d'un montant inscrit au budget » (15 000 € en 2013), proposition est faite de subventionner ces activités proportionnellement à la population de Sartilly par rapport à celle de l'ex communauté de communes « Sartilly, Porte de la Baie » et de provisionner une somme de 3 200 €, avec le souhait que les communes de l'ancien territoire communautaire délibèrent de la même manière. Le total de 15 000 € se décompose ainsi : 800,00 pour le CDI (livres, CD,...) ; 3 000,00 pour l'association sportive (transport) ; 4 700,00 pour les sorties pédagogiques (cinéma, visites, ...) ; 6 500,00 pour le projet voile – piscine (transport).

Enfin, faute de documents suffisants, différentes demandes de subvention sont laissées en attente. Elles feront l'objet d'un examen ultérieur. C'est le cas des associations suivantes : APEL de l'école Sainte Thérèse de Sartilly, Associations des parents d'élèves des écoles publiques, Association sport loisirs et découverte de Sartilly, Bois d'Ebène, Fauss'Marée.

➤ **BUDGET – Service des eaux :**

Il s'équilibre en dépenses et recettes en fonctionnement à 511 546,00 euros.

En investissement, ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 341 462,00 euros.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux divers (145 462,00), la réserve incendie pour l'entreprise GOUELLE (30 000), les travaux sur le chemin rural non reconnu situé entre la rue de la Vergée (RD n°61) et la rue de l'Hôtel Furet (RD n°35) (28 000,00), les remplacements des branchements plomb (études et travaux : 94 000,00), et les travaux de contournement de Sartilly (44 000,00).

➤ **BUDGET – Lotissement « Le Fonteny » :**

Dépenses et recettes s'équilibrent en investissement à 1 666 275,27 euros et en exploitation à 1 246 198,21 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- approuve le budget primitif communal et les budgets annexes (19 votants : 16 pour et 3 abstentions).
- approuve à l'unanimité le maintien des différents taux d'imposition à savoir : Taxe d'habitation : 10,82 %, Taxe foncière (bâti) : 18,43 %, Taxe foncière (non bâti) : 36,41 %